|  |
| --- |
| **Quelle est l’action de l’école sur les destins individuels et sur l’évolution de la société?****--****Les finalités de l’école (1/4)****--****Fichier d’activités** |

**Etape 1 : Vérification des connaissances : (10 min)**

 Completez la grille ci-dessous à l’aide des définitions à droite

|  |  |
| --- | --- |
|  |  |

**Etape 2 : Analyse de documents (30 min)**

**Exercice 1 :**

**Document 1 : Les objectifs de l’école selon le code de l’éducation**

**«**Pour bien comprendre le rôle important que le milieu scolaire peut et doit jouer dans l'éducation morale, il faut d'abord se représenter dans *quelles* conditions se trouve l'enfant au moment où il arrive à l'école. Jusque-là, il n'a connu que deux sortes de groupes. Il y a d'abord la famille […] puis, il y a les petits groupes d'amis, de camarades, qui ont pu se former en dehors de la famille par libre sélection. Or, la société politique ne présente ni l'un ni l'autre de ces caractères. Les liens qui unissent les uns aux autres les citoyens d'un même pays ne tiennent ni à la parenté ni à des inclinations personnelles. Il y a donc une grande distance, entre l'état moral où se trouve l'enfant au sortir de la famille et celui où il faut le faire parvenir. Le chemin ne peut être parcouru d'un coup. Des intermédiaires sont nécessaires. Le milieu scolaire est le meilleur que l'on puisse désirer. C'est une association plus étendue que la famille et que les petites sociétés d'amis […] Mais, d'un autre côté, elle est assez limitée pour que des relations personnelles puissent s'y nouer […] L’habitude de la vie com­mune dans la classe, l'attachement à cette classe, et même à l'école dont la classe n'est qu'une partie, constituent donc une préparation toute naturelle aux sentiments plus élevés que nous voulons provoquer chez l'enfant.[…] L'école, en effet, est un groupe réel, existant, dont l'enfant fait naturellement et nécessairement partie, et c'est un groupe autre que la famille. Il n'est pas fait avant tout, comme celle-ci, pour l'épanchement des cœurs et les effusions sentimentales […] Par conséquent, par l'école, nous avons le moyen d'entraîner l'enfant dans une vie collective différente de la vie domestique ; nous pouvons lui donner des habitudes qui, une fois contrac­tées, survivront à la période scolaire.

Emile Durkheim, l’éducation morale (1902-1903) p 162-163

**Questions :**

1. Caractérisez les liens familiaux et amicaux avant la scolarisation

2. Pourquoi selon E. Durkheim, l’école joue un rôle important dans l’intégration sociale des individus ?

**Document 2 : Les objectifs de l’école selon le code de l’éducation**

Art L111-1 : L'éducation est la première priorité nationale. Le service public de l'éducation est conçu et organisé en fonction des élèves et des étudiants. Il contribue à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative. Il reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. Il veille à la scolarisation inclusive de tous les enfants, sans aucune distinction. Il veille également à la mixité sociale des publics scolarisés au sein des établissements d'enseignement. Pour garantir la réussite de tous, l'école se construit avec la participation des parents, quelle que soit leur origine sociale. Elle s'enrichit et se conforte par le dialogue et la coopération entre tous les acteurs de la communauté éducative.

Outre la transmission des connaissances, la Nation fixe comme mission première à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la République. Le service public de l'éducation fait acquérir à tous les élèves le respect de l'égale dignité des êtres humains, de la liberté de conscience et de la laïcité. Par son organisation et ses méthodes, comme par la formation des maîtres qui y enseignent, il favorise la coopération entre les élèves.

Dans l'exercice de leurs fonctions, les personnels mettent en œuvre ces valeurs.

Le droit à l'éducation est garanti à chacun afin de lui permettre de développer sa personnalité, d'élever son niveau de formation initiale et continue, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle, d'exercer sa citoyenneté.

Pour garantir ce droit dans le respect de l'égalité des chances, des aides sont attribuées aux élèves et aux étudiants selon leurs ressources et leurs mérites. La répartition des moyens du service public de l'éducation tient compte des différences de situation, notamment en matière économique, territoriale et sociale.

Elle a pour but de renforcer l'encadrement des élèves dans les écoles et établissements d'enseignement situés dans des zones d'environnement social défavorisé et des zones d'habitat dispersé, et de permettre de façon générale aux élèves en difficulté, quelle qu'en soit l'origine, en particulier de santé, de bénéficier d'actions de soutien individualisé.

L'école garantit à tous les élèves l'apprentissage et la maîtrise de la langue française.

L'acquisition d'une culture générale et d'une qualification reconnue est assurée à tous les jeunes, quelle que soit leur origine sociale, culturelle ou géographique.

[Article L111-1 du Code de l’éducation](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=2CFAEA46278404C51D7C0358E0CCF015.tplgfr26s_2?idSectionTA=LEGISCTA000006166558&cidTexte=LEGITEXT000006071191&dateTexte=20200407), version en vigueur au 7 avril 2020

**Question** : Identifiez et hiérarchisez les différents objectifs que la loi assigne à l’école et donnez un exemple

**Document 3** : **L’école vise à favoriser l’égalité des chances**

Dans les sociétés démocratiques, la place de chacun est censée dépendre de son talent et de son mérite personnel et non de son appartenance à un groupe social particulier définie par son niveau de richesse économique, social ou culturelle. Il reste pourtant à savoir comment définir ce talent et ses différentes dimensions, ainsi que les modalités de sa mesure et de sa certification à l’école : en certifiant des savoirs acquis, en formant les jeunes générations aux compétences et connaissances indispensables à la vie dans les sociétés modernes, l’école distingue les individus en leur attribuant des diplômes supposés refléter leurs talents et leurs efforts. Elle les hiérarchise en proposant des critères de classement et de jugement qui lui sont propres, mais qui en même temps sont considérés comme universels et définissent en grande partie le parcours des individus dans la société.

Dans ces conditions, l’école - son organisation, son degré d’efficacité et d’équité, ses critères de classement et l’ensemble de ses caractéristiques - devient un des anges les plus saillants des sociétés démocratiques, car elle joue un rôle majeur dans la définition du destin des individus, de leur place dans la société. Ce rôle d’allocations des places ne peut être légitime et reconnu par tous que s’il reflète le plus fidèlement possible le mérite individuel de chacun en dehors de tout déterminisme lié à la naissance est à l’origine des individus.

Georges Félouzis, les inégalités scolaires, PUF collection. Que sais-je ? 2014

**Questions :**

1. Que signifie la phrase soulignée

2. Pourquoi l’école doit refleter « le plus fidèlement possible le mérite individuel » ?

3. Rappelez ce qu’est l’égalité des chances puis expliquer en quoi l’egalité des chances et la méritocratie sont liées ?

**Etape 3 : Tâche finale**

**Elaborer un discours : Vous êtes assistant.e du ministre de l’Education Nationale et vous devez élaborer un discours à destination du grand public pour réaffirmer les missions de l’école et l’ importance de chacune. Ce discours sera diffusé sur la chaine YouTube de l’Education Nationale**

*Il peut être demandé uniquement le support écrit du discours ou encore la bande son voire un enregistrement vidéo pour aider à préparer le grand oral*

*Consignes :*

*- Développer un propos clair, étayé et hiérarchisé : Méthode AEI*

*- Discours d’une durée de 3m30 à 5 min maximum*

*- Remettre dans tous les cas le support papier du discours*

*- Si audio : intonation de la voix selon, clarté de la diction, conviction dans le propos, absence de tics de langage*

*- Si vidéo : tenue portée, posture, regard, mise en scène.*